



AVIS DE COURSE

Sélective Nationale course par équipe CIP OPTIMIST

GENERALI ANTIBES'S REGATTA

SKEMA BUSINESS SCHOOL

Du vendredi 22 au dimanche 24 avril 2022 Grade 4

Organisation

La sélective nationale course par équipe OPTIMIST est organisée, du 22 au 24 avril 2022 par la Société des Régates d'Antibes dans la baie de Juan-les-Pins.

Port Gallice (lieu de l'épreuve) : 47 Bd Edouard Baudoin, 06160 Juan-les-Pins, Cap d'Antibes

Préambule :

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Les moyens digitaux [Site internet de la Société des Régates d'Antibes (sr-antibes.fr) + Manage2sail de l'épreuve (<https://www.manage2sail.com/>) + le WhatsApp de l'épreuve + SailCup seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1.a.

1.Regles

1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile et l'annexe D (RCV), 2021 – 2024*.

1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe

« Prescriptions » si nécessaire,

1.3 Les règlements fédéraux

1.4 : **[DP]** Les règles concernant la crise sanitaire précisées en 3

1.5 En cas de traduction, le texte français prévaudra.

2 . Publicité [DP]

Les bateaux devront arborer la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice. Si cette règle est enfreinte, le [Code de publicité World Sailing](#) 20.9.2 s'applique.

3 . Admissibilité

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régata.

3.1 L'épreuve de sélection est réservée aux coureurs nés de 2007 à 2012. (Les coureurs sélectionnés au Mondial et les coureurs étrangers participeront, mais ne pourront prétendre aux sélections pour l'Europe par équipe). Les équipes seront constituées librement, sans contrainte d'appartenance à un club, Ligue ou Zone.

3.2 Maximum 24 équipes, dont maximum 12 équipes étrangères, retenues dans l'ordre d'inscription. Pour les équipes françaises, au-delà de 12 équipes inscrites, la priorité sera donnée aux équipes visant une sélection.

3.3 Composition des équipes

Equipes visant une sélection : Obligatoirement 2 coureurs d'un sexe et 2 coureurs de l'autre, nés de 2007 à 2010, avec licence française.

Equipes étrangères ou ne visant pas de sélection : composition libre de 4 ou 5 coureurs nés de 2007 à 2012.

3.4 Rotations

Les remplacements pour les équipes hors sélection, s'effectueront entre les matches à la discrétion de chaque équipe.

3.5 Les coureurs sélectionnés en individuel au championnat du monde participeront à l'épreuve de Course par équipe sans possibilité de sélection.

3.6 L'équipe sélectionnée au Championnat d'Europe sera l'équipe la mieux classée des postulants à la sélection, parmi l'ensemble des équipes classées.

4. Inscriptions Tarifs

4.1 Les frais d'inscriptions s'élèvent à 216,00 € par équipe (composées de 4 ou 5 coureurs)

4.2 Les équipes éligibles devront compléter le formulaire d'inscription en ligne sur le site internet de la Société des Régates d'Antibes avec les frais d'inscription demandés, à partir du 1er février, et **au plus tard le 16 avril 2022** à minuit.

4.3 A l'issue du palmarès de la course en flotte de la CIP, selon les sélections au Mondial, les équipes visant la sélection à l'Europe par équipe pourront être modifiées, en respectant AC 3.1 et 3.3.

4.4 Lors de la confirmation d'inscription, il sera demandé une caution de 60€ par équipe pour la gestion des dossards.

5. Qualifications et phases finales

La régates se composera de phases qualificatives (round robin et/ou poules) et de phases finales.

6. Programme

Judi 21 avril, à l'issue du palmarès de la CIP courses en flotte : confirmation des inscriptions **jusqu'à 19h30**

| | | |
|--------------------------|--|---|
| Vendredi 22 avril | Phases de qualification 10h00 | Briefing coureurs, puis courses à suivre |
| Samedi 23 avril | Phases de qualification et phases finales 09h00 | Briefing coureurs, puis courses à suivre. |
| Dimanche 24 avril | Phases finales 09h00 | Briefing coureurs, puis courses à suivre. A suivre Palmarès et remise des prix |

Le programme pourra être modifié à la discrétion de l'organisateur en fonction de la météo et de l'état d'avancement dans les phases qualificatives.

7. Format de course

7.1 Les matches se courent en 4 contre 4

7.2 Chaque équipe participera à : entre 12 et 24 courses sur la totalité du National, en fonction des conditions météorologiques.

8. Classement

Conforme à l'annexe D des règles de courses à la voile 2021/2024

9. Responsabilité

En s'inscrivant à la CIP, tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

10. Candidature à l'organisation

De manière à gérer au mieux le déroulement de l'épreuve, les personnes intéressées par une participation à l'organisation, surveillance, émargement, pointage sur les bateaux du comité, sont priées de se faire connaître à la SRA auprès de : secretariat@sr-antibes.fr

11. Assurance

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 millions d'Euros.

12. Droit à l'image

En participant à cet événement, chaque coureur ou son représentant légal autorise tacitement l'autorité organisatrice, la Promotion Optimist, les sponsors de l'événement et les photographes ou cameramen à utiliser et à diffuser, sans limitation, des photos mobiles ou statiques, des courses ou à terre, des films ou des enregistrements télévisés et autres reproductions de lui-même pendant et après la période de la compétition intitulée «Course par équipe CIP Antibes», à laquelle le coureur participe pleinement. Il permet une exploitation libre desdites images sans aucune compensation pour son droit à l'image.

13. Informations complémentaires

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

SOCIETE DES REGATES D'ANTIBES
Quai Nord du Port Vauban - 06600 ANTIBES
04.92.91.13.13. - Fax. 04.92.91.13.96.

E.mail : secretariat@sr-antibes.fr

Site : <http://www.sr-antibes.fr/>